

Département du Rhône
Commune de
**SAINT-CLEMENT
LES-PLACES**



3

**Orientations
d'Aménagement
et de
Programmation**



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Plan Local d'Urbanisme



PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt du PLU par délibération
du Conseil Municipal en date
du 7 mars 2013

PLU approuvé par délibération
du Conseil Municipal en date
du 5 février 2014

REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1

- 2

- 3

- 4

- 5

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DE LA ZONE 1AUa

Descriptif :

- Secteur situé en entrée Nord du centre bourg de Saint Clément les Places,
- Zonage 1AUa au PLU,
- Superficie : 1,4 hectare,

Objectifs :

- Accueillir de nouveaux habitants au sein d'un espace urbain permettant une transition urbaine entre le centre historique et la périphérie du bourg,
- Permettre une mixité des formes bâties, favorable au parcours résidentiel des ménages souhaité par la commune, cohérente avec le tissu bâti environnant et la topographie marquée du secteur,
- Favoriser l'installation d'activités de proximité compatibles avec l'habitat et participant à la dynamique du bourg,
- Préserver une trame végétale centrale en direction de la zone d'équipement,
- Assurer un maillage modes doux au sein du quartier,

Principes de composition :

- Composition fonctionnelle :
 - o Une zone à vocation majoritairement résidentielle, le bâti en partie haute de la zone 1AUa pouvant accueillir des locaux à vocation d'activités.
- Formes urbaines et habitat :
 - o Une densité minimum de 25 logements à l'hectare,
 - o Un programme d'environ 35 logements, proches des équipements et des services dont 18 collectifs, 12 groupés et 5 individuels. 50% minimum des objectifs en logements seront des logements sociaux,
 - o Les formes urbaines plus denses de type habitat collectif et/ou groupé seront privilégiées en partie élevée du tènement, en continuité avec le tissu dense du centre historique,
 - o Des formes urbaines moins denses de type habitat groupés et/ou individuel seront à favoriser en partie basse du site,
 - o Le bâti sera implanté selon une organisation parallèle à la pente,
 - o Le long de la Grand'rue le bâti sera implanté de manière à poursuivre la composition d'un véritable front de rue, permettant un rééquilibrage urbain de part et d'autre de la voie et formalisant l'entrée de bourg,
 - o La localisation des commerces serait à privilégier au Sud de la zone, dans la partie proche de la Poste et de l'Ecole.
- Desserte et déplacements modes doux :
 - o Aucun accès véhicule ne débouchera sur la Grand'rue,
 - o La zone sera irriguée par une voie principale de desserte permettant une jonction entre la voie d'accès à la salle d'animation et le chemin constituant la limite Nord de la zone,
 - o Des voies de desserte secondaires seront aménagées pour alimenter les poches bâties.
- Espaces publics et espaces naturels :
 - o Une coulée verte sera maintenue en partie centrale,
 - o Elle accueillera un cheminement mode doux permettant de rejoindre l'espace vert aménagé par la collectivité, au-dessus de la salle d'animation.

